

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'ERBRAY

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/004 en date du 7 janvier 2013, une enquête publique est ouverte en mairie d'Erbray, pendant une durée de 32 jours consécutifs, **du lundi 28 janvier au jeudi 28 février 2013 inclus** portant sur la demande présentée par la SAS « Ferme éolienne d'Erbray », en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien (extension d'un parc existant) sur le territoire de la commune d'Erbray.

Cette installation est soumise à autorisation sous le numéro 2980 1° de la nomenclature des installations classées.

M. Jean-Louis VASSEROT, chargé de mission environnement et risques à la ville de Nantes en retraite est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Il est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie d'Erbray, aux dates et heures ci-après :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| - Lundi 28 janvier 2013 | de 9h00 à 12h00 |
| - Mercredi 6 février 2013 | de 14h00 à 17h00 |
| - Jeudi 14 février 2013 | de 9h00 à 12h00 |
| - Samedi 23 février 2013 | de 9h00 à 12h00 |
| - Jeudi 28 février 2013 | de 14h00 à 17h00 |

Mme Françoise BELIN, attachée principale - urbanisme et gestion de patrimoine à la ville de Nantes en retraite est désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie d'Erbray aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie d'Erbray (6 place de la Mairie 44110 ERBRAY).

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : <http://loire-atlantique.gouv.fr/>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairie d'Erbray pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la SAS « Ferme éolienne d'Erbray » 2 rue André Bonin 69316 LYON cedex 04

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.